

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DHUMEAUX.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX, Aurélien AUBERT, Philippe BERGUES, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Absents excusés : MM. Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL

M. Yoann BEREL a donné procuration à Mme Sidonie QUERVILLE

Date de convocation : 14 février 2025

Secrétaire de séance : Marion LE BLAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour un recrutement pour accroissement temporaire d'activité pour l'équipe animation. Le conseil municipal donne son accord.

✓ **Délégations consenties au maire**

1. Compte-rendu des décisions municipales

✓ **Finances**

2. Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

3. Point sur l'exercice 2024

4. Débat d'orientation budgétaire – année 2025

✓ **Réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire**

5. Devis étude géotechnique

✓ **Commerce O Bout du Pont**

6. Devenir du commerce

✓ **Une naissance, un arbre**

7. Prise de décision pour le projet de plantations « Une naissance, un arbre »

8. Affaires diverses

Délégations consenties au maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions municipales prises au cours du dernier mois :

- **Renoncement au droit de préemption** sur la parcelle cadastrée section C n° 1170 d'une superficie de 605 m² sise à Fercé-sur-Sarthe, 26 rue du Mans, appartenant à Madame PATOUREAU épouse HORPIN Sylvie, Monsieur PATOUREAU Michel et Madame GUENIER épouse PATOUREAU Marthe.

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 (25.01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la nécessité d'engager un certain nombre de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 ;

Considérant que les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, ne pourront dépasser le montant correspondant au quart du budget d'investissement 2023 (hors remboursement emprunts) ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** les autorisations d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif suivantes :

Désignation	Compte	Montant TTC
Honoraires réhabilitation MDTL et groupe scolaire	203	4 680,00 €
Micro-ondes Maison pour Tous	2188	209,00 €

Situation financière – fin d'exercice 2024

Monsieur le Maire rend compte du bilan de la situation financière de la commune à la fin de l'exercice 2024.

Concernant la section de fonctionnement, la Capacité d'Autofinancement nette (CAF) est négative. Cela s'explique pour plusieurs raisons :

- Un virement de 30 000 euros a été effectué au budget lotissement pour combler le déficit de la tranche 1
- L'augmentation des dépenses d'électricité de plus de 7 000,00 euros
- La hausse des achats d'équipements et matériels divers
- La hausse des subventions aux associations depuis plusieurs années

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes de fonctionnement. Pour l'année 2025, il est nécessaire de maîtriser les dépenses et de rechercher des solutions afin d'augmenter les recettes.

Plusieurs pistes sont proposées :

- Hausse des tarifs des services périscolaires
- Hausse des taux d'imposition (taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti)

- Limitation voire réduction des dépenses de fonctionnement dans certains cas (budget école, subventions aux associations, réduction des achats divers etc.)

La commission « scolaire et jeunesse » va se charger d'étudier les différentes possibilités pour l'augmentation des tarifs. Les élus sont majoritairement d'accord pour dire que le tarif des mercredis libres est bas.

Il est proposé d'étudier pour le budget primitif une hausse des taux d'imposition allant de 1 à 2 %.

Pour l'attribution des subventions aux associations, le conseil municipal s'entend pour fixer une enveloppe globale de 8 000,00 euros à répartir suivant les demandes des associations.

Monsieur le Maire précise qu'il est demandé à chaque service de limiter ses dépenses.

Enfin, se pose la question du budget attribué à l'école. L'enveloppe budgétaire n'a pas baissé malgré le passage de 4 à 3 classes ces dernières années. La part par élève représente pour l'année 2024-2025, 83,00 euros. Il est demandé d'effectuer un sondage auprès des mairies du territoire pour connaître le montant consacré à l'école et préparer le budget primitif en fixant la somme à 65,00 euros par élève.

Concernant la section d'investissement, peu de dépenses ont été effectuées en 2024. De ce fait, elle présente un résultat positif. La commune attend également le versement de la DETR de l'aménagement de la zone multimodale de 12 000,00 euros.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire précise par ailleurs que l'année 2025 ainsi que les deux prochaines années seront « tendues » en raison de la réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire. Dès 2025, les honoraires d'architecte et les frais d'étude devront être payés. Les subventions pourront être débloquées à hauteur de 30 % dès que les actes d'engagement seront signés.

La municipalité s'était engagée dans l'investissement de conteneurs à installer sous le bâtiment photovoltaïque à l'atelier technique. Ces conteneurs permettraient ainsi aux associations de pouvoir stocker leur matériel. En contrepartie, les locaux actuels du CAL et de l'APE seront mis en vente. Il est proposé de contacter les potentiels acquéreurs afin de savoir s'ils sont intéressés ou non. En parallèle, l'acquisition de conteneurs sera inscrite au budget primitif.

Les élus décident de ne pas retenir la rénovation de la salle du conseil pour l'exercice 2025.

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire des devis pour l'aménagement de la cour devant la mairie avant de s'engager dans des prévisions budgétaires.

Réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire – devis étude géotechnique (25.02)

Monsieur le Maire prend la parole. Dans le cadre de la réhabilitation énergétique de la Maison du Temps Libre et du Groupe Scolaire, il est nécessaire d'effectuer une étude géotechnique.

Trois offres ont été reçues en mairie :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
------------	------------	-------------

GINGER	3 740,00 €	4 488,00 €
FONDASOL	3 828,00 €	4 593,60 €
ARMASOL	4 468,00 €	5 361,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir l'offre de l'entreprise GINGER

Commerce O Bout du Pont – devenir du commerce

La mairie a pu récupérer les clés du local. Il est donc demandé aux élus leur souhait concernant le devenir du commerce. Christine BOUCHER demande si le commerce est prêt à accueillir de nouveaux gérants. Il lui est répondu qu'en effet, le commerce est tout à fait en capacité d'accueillir des repreneurs.

Le conseil municipal émet l'idée de publier une annonce sur différents supports : le bon coin, SOS village, PanneauPocket, le site internet.

Jocelyne PAVY se porte volontaire pour effectuer les démarches pour SOS village et le bon coin.

Il est également proposé de contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie et Sarthe Tourisme. Aussi, l'annonce sera affichée à la porte du commerce.

Une naissance, un arbre (25.03)

Philippe BERGUES prend la parole et rend compte de la commission qui s'est réunie à ce sujet le 6 janvier dernier.

La Région ne finance plus la démarche « Une naissance, un arbre ». En revanche, le Département peut financer ce type d'opération par le biais de « l'Action Bocage n°3 – Plantations d'arbres isolés ou en verger ». Le montant forfaitaire par arbre fruitier est de 15,00 euros.

La commission s'est accordée pour définir un espace : la parcelle communale située après le pont de la Sarthe sur la droite. Cette parcelle est utilisée comme parking lors des manifestations.

31 naissances ont été enregistrées entre 2020 et 2025.

Il est proposé de recenser les familles toujours domiciliées sur la commune, leur demander si elles sont intéressées par la démarche. En cas de réponse positive, les familles auront la possibilité de choisir l'essence d'arbre à planter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la démarche
- **Décide** de solliciter une subvention dans le cadre de l'Action Bocage n°3 – Plantations d'arbres isolés ou en verger

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité (25.04)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1 ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de renforcer l'effectif de l'équipe animation pour assurer l'accueil périscolaire et l'accueil-mercredi libre ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de recruter pour accroissement temporaire d'activité : un adjoint d'animation en qualité d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet (11h semaine)

Affaires diverses

- Carrières de l'Ouest : Monsieur le Maire indique aux élus que les Carrières de l'Ouest se sont engagées dans le maintien du contrat de bail civil, la cession à titre gratuit d'une bande de 5 mètres le long de la RD 79 en vue de la création d'une piste cyclable. Ils ont également proposé une convention de mécénat à hauteur de 25 000 €. Les élus s'accordent pour solliciter un montant plus élevé au vu de la révision du PLU en cours et des conséquences favorables pour les Carrières de l'Ouest.
- Des panneaux directionnels « Cabinet Infirmier » seront prochainement installés rue du Pont.
- Restauration du calvaire rue du Bordage : le conseil municipal est informé que l'Association de Sauvegarde des Croix et des Calvaires de la Sarthe se charge de la restauration complète du calvaire.
- Assemblée Générale de l'Association Culturelle Cantonale (ACC) : l'assemblée générale de l'ACC se déroulera à la Maison pour Tous samedi 22 février à 16h30. Jean-Claude CHAMPION indique qu'il y participera.
- Prochaine séance de CCAS : mardi 1^{er} avril à 18h30
- Prochaine séance de conseil municipal : mercredi 19 mars à 20h et mercredi 2 avril à 20h.

La séance est levée à 22h00.

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
			<i>Absent excusé</i>
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
	<i>Absent excusé</i>		
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN



Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	